COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24/09/2026

Convocations faites le 17 septembre 2026
Secrétaire de Séance : Elodie Giudici
absents : Pascale Cerutti, Joaquim Petit, Yvan Raspanti et Patrick Bôle, excusés
ordre du jour :

- **Travaux médiathèque**
- **Offres de prêts travaux médiathèque**
- **Servitude de cour commune PC- TP Mougin**
- **Servitude de passage terrain Village Bas**
- **COPIL mobilités Douces**
- **Décorations de Noël**
- **Projet fleurissement**
- **Questions diverses**

Accueil de Cédric Cheval en remplacement de Cathy Henriot. Il s'inscrit dans les commissions suivantes : Forêt, bâtiments, voirie

1. Validation du procès-verbal de la séance du 27 août 2026

Le conseil municipal valide le procès-verbal de la séance du 27 août 2026 à l'unanimité.

2. Présentation de la forêt Communale par Hervé Fuster

Le Technicien ONF en charge de notre commune, Mr Hervé Fuster, intervient pour présenter aux conseillers municipaux la forêt communale et les modalités de gestion de l'ONF.

L'Office National des Forêts gère les forêts des communes. Les agents de l'ONF sont des fonctionnaires ; le technicien de l'ONF est assermenté et peut verbaliser les infractions à la loi.

La Forêt publique représente 25% des forêts en France. Les communes financent une partie de la gestion de l'ONF mais pas tout !

L'aménagement : une projection est faite tous les 20 ans dans chaque commune sous la forme d'un plan d'aménagement.

Le Rôle d'une forêt est économique, écologique, social et protection.

Bonnétage : 256 ha de forêt communale divisés en 33 parcelles. 37% de sapins et 54% d'épicéas et 9% de feuillus et divers

En volume : la forêt pousse d'environ 9m3 par an/ha ; le prélèvement représente 10m3/ha/an. La possibilité de prélèvement possible selon le plan d'aménagement est de 2400 m3/an.

En moyenne les recettes représentent 151 500 € pour 49 500 € de dépenses (bûcheronnage et ONF)

Le changement climatique : l'épicéa est l'essence la plus touchée surtout par des attaques de scolytes. 2 attaques par an : fin juin et septembre normalement.
Le scolyte attaque les épicéas faibles, stressés par la chaleur et la sécheresse.
Cette année des résineux sèchent sans scolytes surtout à cause du stress hydrique.
On ne peut rien faire pour stopper le scolyte vu l'ampleur de l'épidémie. Il n'y a pas de traitement.
Le seul prédateur : les oiseaux.

Il faut faire de l'exploitation de chablis (bois cassés, secs ayant encore de la valeur) deux fois par an.

Nous avons 3 ans d'avance de bois coupés par rapport à ce que prévoit le plan d'aménagement soit 3 x 2400 m3 ; ceci est dû au bois sec…

Les prix par conséquent sont en baisse ; le bois est de faible diamètre et peu attractif.

Les coupes sans risque sont reportées au profit des bois à risques.

La forêt est en partie en régénération naturelle avec mélange d'essences.
Un essai de plantation de 9 ha a été tenté avec du chêne sessile, du merisier du sapin Bormuller, du Pin Laricio et du Cormier.

Le chêne sessile se porte bien ; le merisier 25% de reprise ; sapin de Bormuller 50% de reprise ; le pin et le Cormier n'ont pas encore été comptabilisés. Les plantations sont faites dans les terrains les plus riches (Seigne aux Ours, Jean Moisis et Cornaye).

3. Travaux médiathèque

L'entreprise Forien (terrassement et Gros Œuvre) intervient depuis le 20 août.
Les travaux de maçonnerie au sous-sol sont terminés.
Les travaux de terrassement pour les massifs sont réalisés.
Le dallage du sous-sol est réalisé.
Et le raccordement et branchement aux différents réseaux est en cours.
15 jours de séchage et installation des murs et charpente à partir du 15 octobre ; à la mi - novembre le bâtiment devrait être hors d'eau et hors d'air.
Il faut prévoir les tests d'étanchéité : des devis sont en cours

4. Offres de prêt travaux médiathèque

Pour les travaux de la médiathèque il nous faut un financement de 500 000 € sur 25 ans.
Nous avons contacté la Banque des Territoires et différentes banques
Nous n'avons pas toutes les réponses à ce jour. Après renseignements pris, les taux d'intérêt pour un tel montant sur 25 ans se situent entre 3.80 et 4.4 %.

Dans l'attente de percevoir le remboursement de la TVA : 250 000 € et le versement du solde des subventions : 615 000 €, il sera nécessaire de contracter un prêt relais de 865 000 € sur 2 ans. Ces prêts sont assez flexibles ; nous ne sommes pas obligés de tout débloquer ; le remboursement peut se faire au fur et à mesure ; ils peuvent être rallongés d'une année si nécessaire

Les offres seront à étudier au prochain conseil municipal.

Les taux d'intérêt se situent entre 3 et 3.5 % ce qui correspond à un total de 50 000 € d'intérêts si la totalité de la somme est retirée. Nous allons demander plusieurs offres et convoquer ensuite la commission finances pour décider.

5. Servitude de cour commune

Une servitude de cour commune est une servitude d'urbanisme qui permet à plusieurs propriétés voisines de mutualiser un espace libre afin de respecter les règles d'implantation et de distance entre constructions.
Concrètement : Elle est généralement mise en place pour permettre à chacun de respecter les distances minimales imposées par le PLU. Plutôt que de considérer chaque terrain séparément, les propriétaires peuvent créer une cour commune, c'est-à-dire une zone qui doit rester libre de construction, au bénéfice des propriétés concernées.

Nous avons besoin d'une servitude de cour commune pour la régularisation du permis de construire de l'entreprise TP MOUGIN dans la zone du Grand Pré.
Il s'agit d'un acte fait chez un notaire ; les frais seront partagés entre les 2 parties

Le conseil municipal autorise le maire à signer cet acte.

6. Servitude de passage terrain Village Bas

Mme le Maire explique aux membres du conseil municipal que Mme Receveur vend un terrain constructible, route de St Julien.

Ce terrain est enclavé et le seul accès possible se situe sur une parcelle communale. Mme RECEVEUR demande à la commune une servitude de passage pour pouvoir accéder à la parcelle qu'elle vend ainsi qu'à sa propre parcelle. Elle demande également la possibilité de passer les différents réseaux nécessaires au raccordement de futures habitations sur le même terrain communal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser cette servitude de passage

7. COPIL mobilités Douces

Un copil s'est tenu le 17 septembre pour les mobilités douces
3 liaisons ont été évoquées avec des choix de scénarios différents :

- Liaison Le Barboux– La Chenalotte-
- Liaison Le Luhier– Bonnétage-
- Liaison Le Russey – Fournet-Blancheroche

Concernant Bonnétage une liaison du Luhier à Bonnétage est envisagée en passant par les guérites et le chemin des Fourgs pour passer ensuite par le chemin de la Cornaye. Une partie pose problème sur la RD 41 à la sortie des Guérites jusqu'à l'entrée du chemin allant sur les Fourgs

8. Décorations de Noël

Pascale propose une réunion pour tous les membres du conseil qui souhaitent y participer concernant les décorations de Noël.
La date est fixée au jeudi 1er octobre à 18 heures en mairie
Nous avons un contrat de location pour les supports de poteaux et l'étoile devant la mairie.
Nous avons quelques décors de « jour » également.
Et des sapins sont implantés dans le village avec des guirlandes.

9. Projet fleurissement

La réunion du 1er octobre pourrait se poursuivre par une réflexion sur le fleurissement, notamment les entrées de village.
Pascale Cerutti et Candice Boissenin ont fait le tour du village et pris des photos de nos entrées de village route de Besançon et Route de Pontarlier.
Elles envisagent un aménagement de ces entrées de village afin de rendre le village plus accueillant.

10. Concert Cerneux Monnot

Ulysse et Julian Cerutti souhaitent organiser un nouveau concert (comme l'an dernier) à l'église de Cerneux Monnot.
L'an dernier malgré des dons importants d'environ 60 personnes présentes, ils ont dû prendre en charge une partie de la location du piano.
Julian et Ulysse ont créé une association « CLEERIC » dont le but est de promouvoir, développer et favoriser l'accès à la musique classique.

Ils demandent si la commune ou le CCAS accepteraient de leur verser une subvention pour l'organisation du concert.

Le conseil décide de verser une subvention de 200 € à l'association pour l'organisation du concert.

11. Repas des Anciens

le mardi 13 octobre à 12h au restaurant des Perce Neige pour les plus de 65 ans

12. Statistiques bibliothèque

La bibliothèque fonctionne bien ; voici les statistiques pour le mois de septembre :
- 143 inscrits (119 depuis l'arrivée du bibliothécaire)
- Répartition totale : 32 adultes, 103 enfants et 8 collectivités (école, MAM, EHPAD…)
- 210 prêts